

Voeu relatif à la mise en œuvre des dispositions du CETA

A la suite de l'approbation par la France du CETA, le risque est grand de voir arriver du CANADA, des denrées alimentaires, dont les conditions de production laissent à désirer, et en tous cas, avec des règles beaucoup moins contraignantes en particulier sur la viande bovine. En particulier se pose la question de l'utilisation d'hormones et de farines animales, à juste titre interdites en Union Européenne

Les Conseillers départementaux soussignés, relayant le message de détresse des éleveurs, et les craintes des consommateurs d'avoir le risque de consommer sans le savoir, des viandes ne respectant pas les normes de qualités française et européenne, demandent au gouvernement français, et en particulier à M le Ministre de l'Agriculture, de bien vouloir **indiquer concrètement**, quelles mesures il s'engage à mettre en œuvre pour vérifier la traçabilité et la qualité de la viande importée dont la plus grande partie, voire la totalité, arrive par les ports européens, afin d'informer de façon fiable et honnête le consommateur.